

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ISIGNY-OMAHA INTERCOM

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLUi approuvé le 18 mars 2021

4.2 - Règlement graphique :

Plan d'assemblage

4.2.29 - Commune de La Folle

Modification n°1 vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2022



Dossier d'approbation

210 rue Alexis de Tocqueville Parc d'activités du Golf 50000 ST-LO Tél : 02 33 75 63 52 contact@planis.fr

Prescriptions

Bâtiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art.L151-11, 2° CU)

★ Bâtiment avec intérêt architectural

★ Bâtiment sans intérêt architectural

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)

▲ Bâti remarquable (puits, boulangeries, fermes-manoirs...)

— Linéaires remarquable à protéger (murs)

- - - Linéaire remarquable à créer (murs)

○ Origine du cône de vue à préserver

○ Cône de vue à préserver

▨ Secteur patrimonial à préserver

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-23 CU)

▲ Arbre remarquable, alignements plantés

— Haies à préserver

- - - Haies à créer

▨ Boisements, arborêtum, vergers, parcs

▨ Franges bocagères des marais

▨ Mares, étangs

Cheminement à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)

— Cheminement à conserver

- - - Cheminement à créer

Autres prescriptions

▨ Emplacement réservé (Art.L.151-41 CU)

▨ Espace boisé classé (Art.L113-1 CU)

▨ Bande d'inconstructibilité autour des axes à grande circulation (Art.L111-6 et L.111-8 CU)

▨ Bande d'inconstructibilité le long de certaines routes départementales et / ou pour maintenir un alignement bâti (Art.L151-19 CU)

▨ Secteur de carrière protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (Art.R151-34, 2° CU)

▨ Bande littorale des 100 mètres

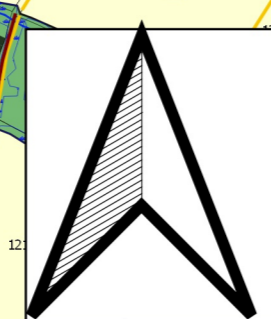
▨ Limite des Espaces Proches du Rivage (E.P.R.)

▨ Zones inondables < 1 m (aléa faible à moyen) (source : DREAL Normandie, novembre 2021 (sour réserve d'une actualisation des données de la DREAL))

▨ Zones inondables > 1 m (aléa fort à très fort) (source : DREAL Normandie, novembre 2021 (sour réserve d'une actualisation des données de la DREAL))

▨ Linéaires de rez-de-chaussées commerciaux (Art.L151-16 CU)

▨ Secteurs OAP



Zonage

- Uasr - Sous-secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle secondaire ou relais
Ua - Secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle
Ub - Secteur urbain correspondant aux extensions pavillonnaires situé au sein d'un pôle
Uh - Secteur urbain à vocation principale d'habitat situé en dehors d'un pôle
Ue - Secteur urbain à vocation d'équipements
Uj - Secteur urbain à vocation de loisirs ou de tourisme
Ux - Secteur urbain à vocation d'activités économiques
Uxc - Sous-secteur urbain à vocation d'activités commerciales
Uxa - Sous-secteur urbain à vocation d'activités économiques pouvant accueillir des bâtiments de grande hauteur
1AUb - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein des pôles (sauf pôles secondaires et relais) et des communes associées à un pôle
1AUbsr - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle secondaire ou d'un pôle relais
1AUh - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
1AUe - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements
1AUj - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation de loisirs ou de tourisme
1AUx - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques
1AUxc - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocations d'activités commerciales
2AUb - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle
2AUh - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
2AUe - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
2AUj - Secteur à urbaniser à long terme à vocation de loisirs ou de tourisme
2AUx - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
N - Zone naturelle
Nr - Secteur naturel remarquable
Ni - Secteur naturel de loisirs ou de tourisme
Nm - Secteur accueillant des activités maritimes au sein de l'espace naturel
Nx - Secteur d'activité artisanale en zone naturelle
A - Zone agricole
Ai - Secteur agricole de loisirs ou de tourisme
Apr - Secteur agricole proche du rivage
Ax - Secteur d'activité artisanale en zone agricole

Informations

- Zones humides (Source : DREAL Normandie, juillet 2022 (sour réserve d'une actualisation consultable sur le site https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map))
Zones humides repérées par la DREAL mais non observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
Zones humides observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones humides, PLANIS 2018)
Zone de nuisance sonore (Art.R151-3 CU et L571-10 CE)
Projet de liaison routière
Éléments Archéologiques (Source : DRAC Normandie, 2019)

Éléments du cadastre

- Limites communales
Limite des communes déléguées
Bâti
Parcellaire (source : Cadastre PCI Vecteur 2022)
Réseau viaire
Cours d'eau

